

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 SEPTEMBRE 2017

PRESENTS : Christine TEQUI, Jean-Michel BERGES, Daniel CABAUP, Véronique CHAVANNE, Robert DAROLLES, Régine DUQUESNE, Claudine LE GUILLOU, Edmond LOZACH, Pierre MENASPA, Francis PILOT, Emmanuel RIEU-CASTAING, Michelle TESSIER, Catherine UMHAUER.

ABSENTS EXCUSES : Jean DELPECH, Fatima RAFAI

Fatima RAFAI a donné procuration à TEQUI Christine

ORDRE DU JOUR :

Approbation du Procès-Verbal du 16 Juin 2017

- 1- Emprunt travaux Maison du Haut-Salat
- 2- Lancement appel d'offre Maison du Haut-Salat
- 3- Avenant au contrat de gestion Vacancéole
- 4- SDE09 « Travaux renforcement BT s/P8 Calvaire – Câblage Rue Fons de Seix »
« Enfouissement candélabres Avenue de la Baraque »
 - 5- Subvention Ecole Maternelle 2017
 - 6- Création Poste d'agent de maîtrise
- 7- Personnel communal « prolongation contrat Personnel saisonnier jusqu'au 30 septembre 2017 »
 - 8- Retrait délibération n°2017-0052
« Demande subvention travaux modernisation de l'Office de Tourisme »
- 9- Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur le contrôle des comptes de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Saint-Girons
- 10- Questions et informations diverses :
 - Effectifs des écoles
 - Bilan des animations estivales
 - Recrutement agent communal (disponibilité)
 - Carrière d'Estours
 - Point sur travaux

=====

Ouverture de la séance à 20 h 15
Secrétaire de séance : Véronique CHAVANNE

=====

Approbation du compte rendu du 16 juin 2017 :

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés : **14**

1 - Emprunt travaux Maison du Haut-Salat : Michelle TESSIER ne participe pas au vote. Sort à 20 h 46.

Cf. Propositions de la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole.

Le taux proposé par le Crédit Agricole pour le prêt de 1 600 000 € est inférieur à celui proposé par la Caisse d'Epargne (taux à 2.35%).

Le Conseil Municipal **DECIDE** de contracter auprès du Crédit Agricole Sud-Méditerranée un prêt aux caractéristiques suivantes :

Prêt :

Montant emprunté : 1 600 000 €
Durée : 25 ans
Taux fixe : 2.35 %
Périodicité : trimestrielle
Montant échéance : 21 203.21 €
Montant annuel : 84 812.84 €

et **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que tout document permettant le règlement de cette affaire.

VOTE : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

2 - Lancement appel d'offre Maison du Haut-Salat : Michelle TESSIER ne participe pas au vote. Sort à 20 h 53.
Etat d'avancement du projet de restructuration de la Maison du Haut-Salat:

- L'APD a été validé lors du conseil municipal du 6 mai 2017 et la phase PRO réalisée.
- Le permis de construire est accordé.
- Il convient maintenant de lancer la consultation des entreprises. Madame le Maire précise au Conseil que les contraintes liées à l'inondabilité du site et les moyens du gestionnaire pouvant être mis en œuvre pour garantir la sécurité des biens en cas de risque d'inondation imposent des choix des matériaux plus coûteux. Madame le Maire précise par ailleurs que la sécurité des personnes est, quant à elle, assurée dans le cadre des travaux prévus.
- Toutefois, la maîtrise d'œuvre a recherché des pistes d'économies permettant de rester dans l'enveloppe financière sans pour autant affecter le projet.
- Aussi l'estimation du montant des travaux reste la même qu'en phase APD à savoir 2 320 647 € HT.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le dossier de consultation des entreprises et **AUTORISE** la COGEMIP, mandataire de la commune à lancer la consultation des entreprises.

VOTE : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

3 - Avenant au contrat de gestion Vacancéole : Michelle TESSIER ne participe pas au vote. Sort à 21 h 08.
Suite à la fermeture à l'accueil du public de la Maison du Haut-Salat qui interviendra fin septembre, Madame le Maire a rencontré Maître ACCARIES en Juillet afin de préparer l'avenant au contrat de gestion sortant temporairement la Maison du Haut-Salat du périmètre de gestion et commercialisation de Vacancéole. Ainsi les articles 3 et 8 du précédent contrat sont amendés.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant au contrat de gérance et les autres actes y afférents avec la Société Vacancéole.

VOTE : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

4 - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE L'ARIEGE :

4.1 «Travaux renforcement BT s/P8 Calvaire - Câblage Rue Fons de Seix » :

Le SDE 09 nous informe que les travaux de renforcement du BT s/P8 Calvaire « câblage rue fons de Seix », sont estimés à 49 400 €. Le Syndicat allège en totalité la part revenant à la Commune. Par ailleurs, la mise en décharge des déblais, qui s'élève à 550 €, reste à la charge de la Commune. Le Conseil Municipal doit exprimer son approbation sur l'inscription projetée.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** ce projet et **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4.2 « Fonds d'amortissement des charges d'électrification 2016 – Avenue de la Baraque – Travaux en coordination avec les travaux d'assainissement » :

Le SDE 09 nous informe de la programmation pour l'année 2016 de la sécurisation BT s/P1 Seix – Câblage - travaux en coordination avec les travaux d'assainissement, pour un montant de 38 200 € dans le cadre de la tranche 5 du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification. Le Syndicat allège en totalité la part revenant à la Commune. Le Conseil Municipal doit exprimer son approbation sur l'inscription retenue.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** ce projet et **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4.3 Travaux d'éclairage public – lié sécurisation BT s/P1 six - « Enfouissement candélabres Avenue de la Baraque »

Contexte :

Le SDE 09 nous informe que les travaux d'éclairage public – lié sécurisation BT s/P1 six - « Enfouissement candélabres Avenue de la baraque » sont estimés à :

- **Version classique 12 030 €**
- **Version LED 29W 13 060 €**

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une programmation d'inscription sur un prochain programme d'éclairage public (plafonné à 15 000 € de travaux et financé à hauteur de 50% par le Conseil départemental), ou être financés intégralement par la Commune.

Le Conseil Municipal doit exprimer son approbation sur ce projet.

Le Conseil Municipal **DEMANDE** l'inscription de ces travaux (**VC – V LED ?**) sur un programme d'éclairage public, pris en charge à 50 % par le Conseil départemental. Le montant restant à la charge de la Commune sera financé par un emprunt réalisé par le Syndicat et **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

5 - Vote Subvention Ecole Maternelle 2017 :

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une somme de **40 000 €** a été imputée au compte 65-748 du Budget Primitif 2017 pour le versement des subventions 2017. Elle rappelle que, par délibération du 22 avril 2017, l'attribution de subventions avait été entérinée par l'assemblée. En date du 16 juin, une nouvelle programmation de subventions a été décidée par le Conseil Municipal, un dossier de demande de subvention était revenu incomplet (Coopérative Ecole Maternelle). Le budget prévisionnel a été révisé et transmis, ce dossier est à ce jour complet.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le versement de la subvention suivante :

*** COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE 300 €**

et **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

6 – Création poste « Agent de maîtrise » :

Dans le cadre de la promotion interne 2017 – catégorie C, considérant son ancienneté dans la fonction publique, Monsieur Jérôme TOURTE - adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe peut prétendre au grade d'agent de maîtrise sans quota.

Par arrêté du 30 juin 2017 portant établissement de la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial, la commission administrative paritaire a émis un avis favorable à cette promotion.

Le Conseil Municipal **DECIDE** la création de l'emploi d'Agent de Maîtrise, **DIT** que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2017 au chapitre 012, article 6411, **ARRETE** le nouveau tableau des effectifs de la commune tel qu'annexé à la présente délibération et **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

7 - Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité :

En séance du Conseil Municipal du 16 juin, l'assemblée avait décidé pour pallier à l'accroissement saisonnier d'activité, la création d'un temps plein saisonnier pour une durée allant du 10 juin au 18 août 2017. Compte tenu de l'absence d'un agent communal en congés et en formation au mois de septembre, et du non remplacement à ce jour d'un de nos agents communaux, il y a lieu de prolonger la durée du contrat jusqu'au 30 septembre 2017. Le recrutement de l'agent communal devrait intervenir mi-octobre.

Le Conseil Municipal **DECIDE** de prolonger la durée de ce contrat jusqu'au 30 septembre 2017, **PRECISE** que cet agent sera rémunéré sur la base de l'Indice Brut 340, Indice Majoré 321. La durée hebdomadaire du poste ouvert est de 35 heures et **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

8 - Retrait délibération n°2017-0052 « demandant des financements CRU des Montagnes Ariégeoises 2015-2017 – Communauté de Communes Couserans Pyrénées, « modernisation et qualification du bureau d'information touristique de Seix – Office de Tourisme Couserans-Pyrénées » :

Par courrier en date du 12 juillet 2017, les services de l'Etat, dans le cadre du contrôle de légalité, demandent le retrait de la délibération n° 2017-0052, la Commune ne disposant plus de la faculté juridique de gérer l'office de tourisme comme exposé ci-après : « les articles 64 et 66 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe) ont prévu le transfert obligatoire de la compétence « promotion du tourisme, dont la création « d'offices de tourisme » aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2017. Comme tout transfert de compétence et en application du principe d'exclusivité, il implique un dessaisissement total des communes en la matière, au profit de l'EPCI à fiscalité propre dont elles sont membres. Aussi, depuis cette date, votre commune ne dispose plus de la faculté juridique de gérer cet office de tourisme. L'EPCI peut choisir de conserver cet office de tourisme communal existant, mais il passe sous gestion intercommunale concomitamment au transfert de la compétence. La communauté de communes Couserans-Pyrénées, si elle valide le projet de modernisation, en recherchera les financements ».

Le 21 juillet, un courrier a été adressé au Président de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées et au Président de l'Office de Tourisme Couserans-Pyrénées afin de trouver une issue à ce dossier. (relancer Charles TARTARIN)

Le Conseil Municipal **DECIDE de RETIRER** la délibération n°2017-0052 du 16 juin 2017.

VOTE : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

9 - Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur le contrôle des comptes de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Saint-Girons :

Ce point ne donne pas lieu à un vote.

Le document complet est disponible sur l'adresse transmise par le Chambre Régionale des Comptes dans le courrier annexé. Par ailleurs, Madame le Maire donnera lecture du rapport présenté en Communauté de Communes.

10 - Questions diverses :

▪ **Effectifs des écoles :**

ECOLE PRIMAIRE :	CE1-CE2 classe de Julien NOVION :	13 élèves
	CM1-CM2 classe de Laurence PENNETIER-GALY :	16 élèves
ECOLE MATERNELLE :	Toute Petite Section :	5 élèves
	Petite Section :	5 élèves
	Moyenne Section :	7 élèves
	Grande Section :	15 élèves
Enseignantes : Laure CAMPOS et Juliette		

▪ **Bilan des animations estivales « compte-rendu de la réunion du 2 septembre 2017 - bilan des associations été 2017 »**

ESTIVALES LAGORRE :

Retour chaleureux des exposants et des visiteurs. Qualité et cohérence artistiques.

Merci à Cathy UMHAUER pour la synchronisation.

Nombre de visiteurs :	MAIRIE	:	2000
	CHAPELLE NOTRE DAME DE PITIE :		3000
	PRESBYTERE	:	2800

Prévoir les cérémonies de mariage avant 14 h 30 dernier délai.

Vente : environ 4 par artistes.

SECOURS POPULAIRE :

Présence sur le Marché Nocturne de la bouquinerie ainsi qu'un dépôt de livres dans certains commerces.

Fréquentation de 70 à 80 personnes sur le marché.

Grande Braderie 1 fois par mois l'été.

Manifeste le souhait d'être présent sur le marché du dimanche matin.

Expérimentation : pose dans les bus scolaires

Aides : urgence alimentaire

CANOE KAYAK :

Belle édition des 1000 pagaies en 2017 – Prochaine édition du 4 au 12 mai 2018 avec journées handisports et scolaires.

Problème : Sélectif Championnat de France le week-end de Pâques mais Salle Polyvalente occupée par le Festival MIRACOS de Nicole RIEU.

Possibilité de le faire ailleurs ??? Maison du Haut-Salat fermée.

Gymnase disponible – A voir pour le lieu du Concert (MJC) préfère un seul et même lieu.

Laurent TESSIER envisage de le faire sur la commune de Soueix. Voir Nicole RIEU et Laurent TESSIER rapidement.

Très bonne saison, qualité de l'eau exceptionnelle. 5 emplois dont 2 apprentis (DE).

100 licenciés toute l'année – Les écoles du canton sont accueillies toute l'année sur le temps périscolaire. Environ 3000 personnes sur l'eau.

OCCITANIA TEAM : (MOTO)

Belle réussite avec préparation de solution de retrait sur le Gymnase et la Salle Polyvalente.

2 négociants de motos étaient présents.

Beaucoup d'aides de la part des autres associations.

Le spectacle a rencontré beaucoup de succès ce qui a permis de régler les artistes.

Modification : création de COUSERANS MOTO CLUB

Programme 2018 :

- ↳ Promenade touristique
- ↳ Concert et repas
- ↳ Mobilisation de sponsors,
- ↳ Fête de la Moto mais date non connue à ce jour.

TRADADOU :

Un bal mensuel le 2^{ème} vendredi de chaque mois à la Salle Polyvalente.

82 adhérents dont 30 musiciens

Organisation de la Fête de la Musique en 2018 : date à définir

PATRIMOINE SEIXOIS :

Jardin de Curé et espaces muséaux : fréquentation 5258 visiteurs.

6 à 8 bénévoles par jour tous les jours.

Organisation de soirées belote à la Salle Polyvalente.

Sortie avec Michel BOREL

Ouverture du Jardin de Curé jusqu'au 18 septembre, journée du Patrimoine.

Bonne complémentarité entre les Estivales Lagorre et le Jardin de Curé.

MOVE EN SALAT :

Remerciements à tout le Conseil Municipal pour son soutien ainsi qu'à l'Office de Tourisme et au Secours Populaire.

En 2016 : 400 entrées

En 2017 : 240 entrées.

Délai plus long pour faire partir le public.

A voir si un artiste de moins sur la soirée.

Déficit d'environ 3000 € très difficile à surmonter

Pas de retour de la Région et de Couserans Pyrénées pour les demandes de subventions.

En réflexion sur la prochaine édition (lieu et programmation)

TRANSHUMANCE et Foire de la St-Luc :

Le week-end de la Transhumance étant tombé le même jour que les élections, la fréquence a été plus faible.

De plus, se pose un problème de matériel, car plus de 1000 repas servis dans le Gymnase.

Egalement, problème de bénévoles mais surtout quels sont les éleveurs qui vont monter en estive ?

En 2018, faire une demande de matériel auprès de Couserans Pyrénées avec possibilité de tout regrouper sur Seix, mais avant, voir avec la commune d'Oust si cela est envisageable.

Dates 2018 : 8 au 10 juin avec grosse journée le Samedi 9.

OFFICE DE TOURISME :

Tour de France : Souci d'écran à régler

Pour les programmations, étaler sur la semaine du 15 au 22 août.

Pour rappel : Demander à FESTIV' de SEICH de prévoir du Musette pendant 1 h 30 car la Fête locale doit permettre à tous de s'amuser.

LE FESTIVAL D'ART SACRE DE ST-LIZIER n'existe plus.

▪ **Recrutement agent communal (disponibilité)**

Suite au jury du 27 juillet une proposition de recrutement a été adressée à Monsieur Nicolas FARAMOND qui devrait intégrer la Collectivité à compter de mi-octobre.

▪ **Carrière d'Estours**

La Société MARBLE STONE, en date du 16 août nous a sollicités pour obtenir une dérogation pour la circulation de véhicules de plus de 19 T pour enlever les blocs de marbre (stockage sur la zone artisanale). Nous avons établi cette dérogation le 18 août à charge de l'exploitant de respecter exhaustivement les termes de l'arrêté préfectoral du 9 février 2015 et de la convention signée avec la Commune.

Monsieur GRAU et Monsieur CORNAND nous ont adressés copie des courriers à Madame La Préfète faisant part d'infractions à l'arrêté préfectoral et en particulier sur les périodes de transport de marbre (aucun article de l'arrêté ne précise qu'il n'y aura pas de transport pendant les saisons touristiques d'été), sur le stockage de stériles et sur l'utilisation semblerait-il d'explosifs.

J'ai rencontré Monsieur PLAZZA le 30 août à la Sous-Préfecture pour évoquer ces différents points. Lors de la prochaine réunion de la Commission Locale de Concertation et de Suivi, nous traiterons l'ensemble de ces points.

L'arrêté municipal attribuant dérogation de circulation pour les véhicules de plus de 19 tonnes devra être complété pour éviter les transports pendant la période estivale.

Le 1° septembre les services de la Sous-Préfecture nous ont adressé par mail l'Arrêté Préfectoral du 11 août 2017 mettant en demeure la société Marble Stone Pyrénées de respecter des prescriptions applicables à la carrière de marbre.

▪ **Point sur travaux**

Le devis pour la réfection des toitures de 4 chalets au Village de vacances La Souleille des Lannes d'un montant TTC de 55 748.52 € a été adressé à l'Entreprise FAIGUIE le 4 septembre. La réalisation des travaux débutera la 3° semaine de septembre.

Une réunion de la CAO pour l'ouverture des plis relative à la réalisation des travaux de l'écluse avenue de la Baraque, est fixée le 8.09 à 19h30. L'analyse des offres sera réalisée par le maître d'œuvre avec une date de démarrage de travaux début octobre.

▪ **Caisse des Dépôts et Consignations**

Suite à l'entretien avec Fabien BOURGEOIS en date du 6.09, ce dernier est en attente d'un avis officiel de Paris, mais précise que les premiers retours sont positifs et qu'il est optimiste sur un avis favorable. Le dossier devrait donc passer en comité de programmation le 6 octobre, reste à trouver un troisième investisseur ce qui devrait se révéler plus aisé lorsque la Caisse des Dépôts et Consignations aura confirmé son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 27

Le 27 octobre 2017

PRESENTS :

ABSENTS EXCUSES : Daniel CABAUP

Vote : POUR : CONTRE : ABSTENTION :

Le Maire,

Les membres présents ayant approuvé le procès-verbal,

